



Lettre ouverte de la CGT Éduc'action Mayotte au vice-recteur de Mayotte

Monsieur le Recteur, ce rectorat ne peut se construire sur l'injustice !

Monsieur le Recteur,

Vous nous avez indiqué vouloir bâtir un véritable rectorat à Mayotte. Nous ne sommes pas opposés à cette entreprise dans la mesure où elle s'accompagne de moyens nouveaux conséquents.

Mais ce nouveau rectorat ne peut avoir pour socle l'injustice faite aux personnels.

Nous avons appris récemment que vos services voulaient priver nos collègues néo-titulaires du droit à l'indemnité de sujétion géographique (ISG). Il s'agit de notre point de vue d'une disposition malveillante, injuste, prise à l'encontre de nos collègues qui se sont engagés sur d'autres bases, qui aura des conséquences dramatiques pour l'attractivité du département et le taux de titulaires présents à Mayotte. C'est aussi une nouvelle attaque contre les personnels, après celle portée contre les « 2012 » et les « 2013 », qui interroge sur la politique d'attractivité réellement menée et votre volonté d'attirer des titulaires à Mayotte. Existe-t-il un double langage en la matière ? Nous posons la question car la colère est grande parmi les personnels concernés.

Il n'existerait donc aujourd'hui plus de politique d'attractivité pour les titulaires mais demeurerait celle pour les contractuels. Mais elle pose également question.

Le dispositif actuel est profondément injuste et nous avons fait des propositions concrètes pour le rendre plus juste et plus efficace. D'autant que de nombreux contractuels, à qui cette prime a été promise, sont toujours dans l'attente de la percevoir. Ce dispositif doit donc être réformé en profondeur, s'appuyer sur des bases réglementaires solides et, pour cette année scolaire, la prime doit être intégralement versée aux collègues à qui elle a été promise. Et que dire de nos collègues en congé maternité qui sont toujours dans l'attente du paiement de leur salaire ?

Une autre injustice demeure. Elle concerne nos nombreux **collègues anciennement titulaires de la collectivité départementale (instituteurs et**

agents de catégorie C) qui attendent, depuis trop longtemps, la reprise de leur ancienneté de service. Cette question de l'AGS est toujours d'actualité pour nous, et nous demandons l'application de l'accord trouvé à Paris en juin 2016 afin de clôturer une bonne fois pour toute ce dossier. C'est une question de justice, mais c'est aussi la parole de l'Etat qui est en jeu.

Enfin, nous vous alertons, de nouveau, sur la situation de nos **collègues malades qui sont sanctionnés financièrement.** Les malades ne sont pas des coupables ! Il est nécessaire de prendre en compte la situation sanitaire réelle de notre département pour mettre fin à cette pratique injuste et discriminatoire.

Comment le passage de vice-rectorat à rectorat pourrait-il se faire sereinement dans ces conditions ? Monsieur le Recteur, **sans évolutions sur ces dossiers, un conflit social est inévitable à la rentrée de janvier** et la CGT Éduc'action Mayotte portera les revendications des personnels.

Soyez convaincu, Monsieur le Recteur, de notre profond attachement au service public d'éducation.

Le bureau de la CGT Éduc'action Mayotte, le 26 novembre 2018.